

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027)

- Pour connaître les règles générales propres à une zone de pêche, consultez la page des zones de pêche.
- Pour connaître les modifications qui surviennent en cours de saison, nous vous invitons à consulter nos communiqués.
- IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 24

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2026 au 31 mars 2027	Chevalier cuivré	Pêche interdite			
	Corégones, esturgeon jaune, meuniers, lotte, laquaiche argentée et laquaiche aux yeux d'or	Pêche interdite			
1er juin 2026 au 7 septembre 2026	Brochets	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Omble chevalier	5		Pêche à la ligne seulement	
	Omble de fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Ouananiche	4		Pêche à la ligne seulement	
	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé	petit (au moins 30 cm et moins de 63 cm) et grand (63 cm et plus)	Pêche à la ligne seulement	Ailleurs que dans les rivières à saumon. Permis de pêche au saumon obligatoire.
	Touladi, moulac et lacomou	3 en tout	moins de 60 cm et au plus 1 mesurant 60 cm ou plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	aucune limite	moins de 90 cm	Pêche à la ligne seulement	

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Rivière de Pas - la partie de cette rivière comprise dans la zone 24 entre les points 55°49'13" N., 65°03'13" O. et 55°28'30" N., 65°07'00" O.

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Corégones, esturgeon jaune, meuniers, lotte, laquaiche argentée et laquaiche aux yeux d'or	Pêche interdite			
1er juin 2026 au 15 août 2026	Brochets	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Omble chevalier	5		Pêche à la ligne seulement	
	Omble de fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacomou	3 en tout	moins de 60 cm et au plus 1 mesurant 60 cm ou plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	aucune limite	moins de 90 cm	Pêche à la ligne seulement	
16 août 2026 au 7 septembre 2026	Brochets	10 en tout		Pêche à la mouche seulement	
	Omble de fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la mouche seulement	
	Touladi, moulac et lacomou	3 en tout	moins de 60 cm et au plus 1 mesurant 60 cm ou plus	Pêche à la mouche seulement	
16 août 2026 au 30 septembre 2026	Omble chevalier	5		Pêche à la mouche seulement	
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la mouche seulement	
	Autres espèces	aucune limite	moins de 90 cm	Pêche à la mouche seulement	

Rivière George - la partie de cette rivière comprise dans la zone 24 entre une ligne reliant les points 56°32'07" N., 64°43'58" O. et 56°30'57" N., 64°45'41" O. et une ligne reliant les points 56°02'08" N., 64°44'28" O. et 56°01'52" N., 64°44'54" O.

1er avril 2026 au 31 mars 2027	Corégones, esturgeon jaune, meuniers, lotte, laquaiche argentée et laquaiche aux yeux d'or	Pêche interdite			
-----------------------------------	---	-----------------	--	--	--

1er juin 2026 au 15 août 2026	Brochets	10 en tout		Pêche à la ligne seulement	
	Omble chevalier	5		Pêche à la ligne seulement	
	Omble de fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement	
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	3 en tout	moins de 60 cm et au plus 1 mesurant 60 cm ou plus	Pêche à la ligne seulement	
	Autres espèces	aucune limite	moins de 90 cm	Pêche à la ligne seulement	
16 août 2026 au 7 septembre 2026	Brochets	10 en tout		Pêche à la mouche seulement	
	Omble de fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la mouche seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	3 en tout	moins de 60 cm et au plus 1 mesurant 60 cm ou plus	Pêche à la mouche seulement	
16 août 2026 au 30 septembre 2026	Omble chevalier	5		Pêche à la mouche seulement	
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la mouche seulement	
	Autres espèces	aucune limite	moins de 90 cm	Pêche à la mouche seulement	